

1

Séance du jeudi 22 juillet 1915.

Présidence de M. Paytral.

La séance est ouverte à 2 heures.

Sont présents : M. M. Aumont, Astier, Alexandre Bérard, Chastenet, Doumer, Maurice Faure, Guillier, — Jeanneney, Lhopiteau, Lourties, Michel, Millies-Lacroix, Peyronnet, Perchet, — Gervais, Millies-Lacroix, Petrucci, Broniloz.

M. Gervais donne lecture d'un rapport sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, accordant aux veuves, et à défaut aux orphelins des fonctionnaires rétribués sur les budgets généraux, locaux ou spéciaux des colonies, qui sont décédés sous les drapeaux, la moitié du traitement pendant la durée de la guerre.

Le rapport est adopté sans observation.

M. Guillier donne lecture d'un rapport sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ~~portant ouverture~~ complétant la loi du 5 août 1914, relative à la suppléance des officiers publics ou ministériels en cas de guerre.

Le rapport est adopté.

M. Petitjean donne lecture d'un projet de rapport sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des Députés, portant ouverture au ministre de l'intérieur d'un crédit pour assistance aux militaires en instance de réforme ou réformés pour tuberculose.

M. le Président fait observer que la dépense dépassera de beaucoup ce crédit de deux millions. Il désirerait que M. le rapporteur fit ressortir d'avantage l'importance de la somme qu'on sera obligé d'inscrire au budget de la guerre.

M. Millerand voudrait apprie la manière de M. le Président et se demande si l'on ne pourrait pas introduire dans le texte de la proposition de loi un article additionnel disant qu'un décret d'administration publique déterminera la dépense, de façon à en laisser la responsabilité au Gouvernement.

M. Auroy reconnaît que la proposition de loi est incomplète et mal étudiée.

M. De Selves propose d'entendre à ce sujet le Gouvernement.

à la suite d'un exposé historique de la question et une nouvelle analyse de

La proposition de loi présentée par M. le rapporteur, la commission décide d'entendre M. le ministre de l'intérieur et ensuite, s'il est nécessaire, M. le ministre de la guerre.

M. Millies-Lacroix ajoute qu'on pourrait entendre également M. le ministre de la guerre.

M. Petitjean en charge d'interroger d'abord de la question M. le ministre de l'intérieur.

M. Millies-Lacroix donne à la commission de nouvelles explications sur les marchés de propriétés et ceux qui sont relatifs au tonnage des cuirs à façon.

M. De Selles voudrait que M. le Président demandât à la commission de l'année communication du rapport de M. Lebert sur les conserves de viande.

Des autres observations sont encore échangées sur la même question, mais M. le Président fait observer que l'assemblée est bien nombreuse pour en continuer la discussion. Il propose, en conséquence, de la reprendre à une séance ultérieure.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 3 heures.